

→ **L'Université de Bordeaux, le Conseil régional d'Aquitaine et la Caisse des dépôts et consignations ont signé ce jour un Pacte d'associés pour la mise en œuvre opérationnelle du projet d'aménagement et de restructuration immobilière du campus bordelais**



Signature du Pacte d'associés par

Alain Boudou, président de l'Université de Bordeaux

Alain Rousset, président du Conseil régional d'Aquitaine

Philippe Braïdy, directeur du développement territorial et
du réseau de la Caisse des dépôts et consignations

Une étape fondamentale dans la mise en œuvre opérationnelle de l'Opération campus a été franchie ce vendredi 4 décembre avec la signature du **Pacte d'associés**, conclu entre l'Université de Bordeaux, le Conseil régional d'Aquitaine et la Caisse des dépôts et consignations (CDC), associés fondateurs de la **Société de réalisation immobilière et d'aménagement** de l'Université de Bordeaux.

Le Pacte a pour objet de définir les modalités de création, les principes de gestion, de gouvernance, de fonctionnement et de financement de la Société, les droits et obligations de chacun des associés en cas d'opérations susceptibles de modifier la répartition ou la détention du capital social de la Société.

La conduite des opérations d'aménagement et de restructuration immobilière du campus bordelais sera assurée grâce à un **montage juridique et financier innovant**. Celui-ci implique la création de cette Société par actions simplifiées, à capital intégralement public, en relation « in house » avec l'Université de Bordeaux, avec la participation à son capital de la Caisse des dépôts et consignations et du Conseil régional d'Aquitaine (sous réserve d'une autorisation par décret en Conseil d'Etat).

La Société sera initialement constituée entre l'Université de Bordeaux et la CDC. Cette création sera suivie d'une augmentation de capital réservée à la Région Aquitaine. Le capital sera ainsi à terme détenu à 51% par l'Université de Bordeaux, 24.5% par la Caisse des dépôts et consignations et 24.5% par le Conseil régional d'Aquitaine.

La Société a pour objet de :

- rénover dans le cadre de l'Opération campus, les bâtiments des membres de l'Université de Bordeaux (les « actifs immobiliers ») et à cette fin, réaliser toutes consultations, opérations de construction, démolition, aménagement, maintenance et entretien sur ces actifs immobiliers, puis les remettre à disposition de l'Université de Bordeaux et des établissements universitaires concernés ;
- bénéficier de droits réels sur les actifs immobiliers octroyés par l'Université de Bordeaux, notamment sous forme d'une ou plusieurs autorisations d'occupation temporaire du domaine public (AOT) associées à des conventions de mise à disposition non détachables (CMD) de longue durée des ouvrages construits ou rénovés (sur les actifs immobiliers objets de l'AOT) ;

- à cette fin mener toutes les études et négocier et conclure tous contrats, accords, engagements ou conventions en vue de la rénovation, la maintenance, l'entretien et la gestion des actifs immobiliers et de leur financement ;

- et plus généralement exercer toutes activités annexes pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Par la suite, il est envisageable que des Pouvoirs adjudicateurs autres que les associés fondateurs puissent prendre des participations minoritaires dans la Société.

Suite à cette phase essentielle du projet, le déploiement de l'Opération campus pourra ainsi être fermement engagé.

↳ Les financeurs

Les besoins pour la réalisation du projet Campus ont été évalués à 538 M€, maintenance comprise sur 25 ans (404 M€ hors maintenance). Le financement devrait être assuré par :

- le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui a annoncé, le 6 mai dernier, l'octroi d'une enveloppe financière de 475 M€, non consommable mais pérenne, au bénéfice de ce projet ; les intérêts générés permettront d'engager 20,2 M€ par an pour la réalisation du projet ;
 - le Conseil régional d'Aquitaine sur la base d'un apport équivalent à celui de l'Etat pour le volet investissement ;
 - la Caisse des dépôts, en tant qu'investisseur de long terme et d'intérêt général, qui apportera les quasi-fonds propres qui consolideront la structure financière de la Société, lui permettant de lever la dette nécessaire au projet.
-

Contacts presse

Université de Bordeaux

Anne SEYRAFIAN - Norbert LOUSTAUNAU . T 05 56 33 80 84 . communication@univ-bordeaux.fr

Conseil régional d'Aquitaine

Rachid BELHADJ . T 05 57 57 02 75 / 06 18 48 01 79 . presse@aquitaine.fr

Caisse des dépôts et consignations

Xavier ROLAND-BILLECART . T 05 56 00 01 86